

Le 27 novembre 2014

N. réf. : DGS – MJG
« affaire suivie par M. MANSIER
Tél. 04.71.66.49.52 »

Le Maire

aux

Membres du conseil municipal

OBJET : Election sénatoriale partielle – **Convocation du conseil municipal** pour la désignation de ses délégués titulaires et suppléants chargés d'élire un sénateur

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint, à titre de notification, une copie de l'arrêté préfectoral DIPPAL/BEAG n° 2014-280 en date du 24 novembre 2014 fixant le mode de scrutin applicable à l'élection des délégués titulaires et suppléants des conseils municipaux ainsi que le nombre de délégués à élire, par commune, en vue de l'élection d'un sénateur.

Celui-ci fait suite au décret n° 2014-1387 du 21 novembre 2014 ci-joint qui porte convocation du collège électoral pour l'élection d'un sénateur du département de la HAUTE-LOIRE, le dimanche 25 janvier 2015 et qui convoque également, à cet effet, les conseils municipaux du département de la HAUTE-LOIRE, le vendredi 5 décembre 2014 afin de désigner leurs délégués et suppléants.

En exécution de ces prescriptions réglementaires, vous êtes invités à assister à la réunion du conseil municipal qui aura lieu en mairie, salle de réunions du rez de chaussée,
le vendredi 5 décembre 2014 à 20 H.00

ORDRE DU JOUR

- Election à scrutin secret et sans débat (article R 133 du code électoral) de 15 délégués titulaires et de 5 délégués suppléants

Pour compléter votre information en la matière, j'annexe également à la présente convocation :
- une copie de la circulaire préfectorale du 25 novembre 2014 précisant notamment les modalités d'organisation du scrutin.

Je vous demande de porter une attention toute particulière sur le paragraphe « dépôt des candidatures ».

P.J 3



Le Maire,
Jean-Paul LYONNET